

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/05/27-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mai 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles R712-9 à R712-46 relatifs à la discipline dans les Universités,

Vu le décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre de l'enseignement supérieur,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

**OBJET : - Section disciplinaire du conseil d'administration
compétente à l'égard des usagers - Collège des usagers**

Le collège des usagers de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers est composé :

- Membres titulaires :
 - M. Renaud ARGENCE,
 - Mme Roxane ORTS,
 - M. Antoine TICHADOU,
 - Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE,
 - Mme Emma LE MAOUT.
- Membres suppléants :
 - Mme Joséphine BARRAU-BERMOND,
 - M. Clément POURE,
 - Mme Tiffany ISOARD,
 - M. Tom OROFFINO
 - M. Antoine CIRILLO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

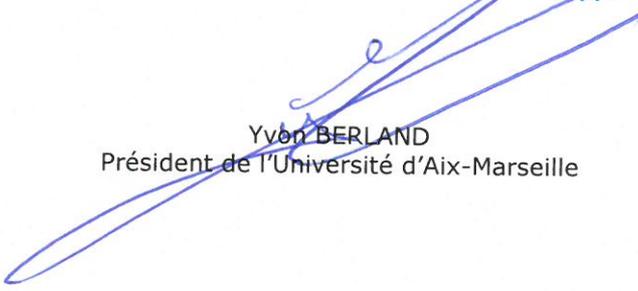
Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 mai 2014




Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille